



Communiqué de presse

ESPACE FCL

DIMANCHE 29 MAI 2011

Stade du Moustoir
56323 LORIENT CEDEX
Tél. : 02 97 35 15 00
Fax : 02 97 35 15 02
www.fclweb.fr

S.A.S.P. au capital de 1.080.000 €
SIRET : 401 741 459 00010
APE : 926.C – Affiliation F.F.F. 501913



FCL



Elément fondateur de l'ambitieuse politique de développement du club, fruit de la rencontre de deux volontés, celle d'un entraîneur, Christian Gourcuff, et d'un Président, Loïc Féry, le projet « Espace FCL » a été initié en 2009. Lors de l'étude préliminaire, plusieurs sites avaient été présélectionnés, dont certains avaient de sérieux atouts à faire valoir. Le FC Lorient a pu à l'époque mesurer tout l'engouement et l'adhésion que pouvait susciter sa venue auprès des municipalités candidates. Après avoir consulté une demi-douzaine de dossiers début 2010, le FCL a fait le choix d'installer son centre d'entraînement et de formation à Kerlir, site idéal, par sa quiétude, pour l'épanouissement de jeunes sportifs.

Dès lors a débuté un long travail de consultation en amont avec le maître d'œuvre, en étroite collaboration avec les collectivités locales, les associations de défense de l'environnement et les riverains, consultation qui a abouti à l'obtention d'un permis de construire. Délivré le 20 octobre 2010 par la Ville de Ploemeur, il a fait l'objet d'un unique recours contentieux, formulé non pas par une association mais par une personne physique.

Dans un souci d'ouverture, d'écoute et de respect de l'esprit des procédures administratives, le FC Lorient a fait le choix de ne pas entamer les travaux dans un premier temps. Au vu de l'ampleur de l'investissement (plus de 10 M€), il apparaissait naturel de se donner le temps de l'analyse afin d'explorer toutes les éventualités : attendre, lancer les travaux ou choisir un autre emplacement. Cette réflexion a mené le FCL à la conclusion que sa démarche était la bonne. Et que la réflexion devait désormais laisser place à l'action.

Après une analyse approfondie, le FC Lorient a pris la décision de lancer la construction de l'Espace FCL. Disposer d'un outil moderne et efficace constitue une impérieuse nécessité. Que ce soit en termes sportif, technologique et médical, l'Espace FCL va devenir un modèle en France et en Europe. En effet, ce sont les infrastructures qui garantissent la pérennité et la crédibilité d'un club. L'investissement consenti dans l'Espace FCL est la preuve de la détermination du club à réussir, pour faire entrer le FCL dans une nouvelle dimension et relever les défis imposés par l'évolution générale du football français et européen.



Par ailleurs, le FCL a constitué le dossier de l'Espace FCL avec minutie dans la concertation afin de répondre à toutes les exigences réglementaires.

1. Le projet est implanté sur une zone où s'applique le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Ploemeur. Ce PLU a fait l'objet d'une révision simplifiée qui a été approuvée par le conseil municipal le 25 mai 2010. Cette révision simplifiée consacre la vocation sportive et touristique du secteur tout en renforçant les espaces naturels préservés. En effet, le site sur lequel va s'implanter l'Espace FCL est un espace déjà affecté depuis longtemps à des activités sportives et de loisirs (terrains de l'AS Guermeur) et réutilise les implantations des infrastructures existantes d'un ancien camping. La révision a été soumise à une enquête publique, menée par M. Jean-Paul Valdenaire, par arrêté municipal du 22 février 2010. Cinq associations ont contribué à l'enquête publique : Bien Vivre à Kerlir, Environnement 56, Tarz Heol, Lomener Port d'attache et l'AS Guermeur. A noter qu'aucune de ces associations n'a manifesté une objection à cette révision. Trois réunions publiques ont été organisées afin de consulter et d'informer la population, les 13 novembre 2009, 28 janvier 2010 et 18 mars 2010.
2. Afin de s'intégrer au mieux l'environnement naturel et de respecter les dispositions de la Loi sur l'Eau, le projet a fait l'objet d'une concertation entre le FC Lorient (maître d'ouvrage), l'IDEC (maître d'œuvre), le service d'urbanisme de la Ville de Ploemeur, le cabinet environnemental AM Environnement, mandaté par le FC Lorient sur recommandation de la Ville de Ploemeur, et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été déposé le 13 juillet 2010 et déclaré recevable le 11 octobre 2010.
3. Le permis de construire de l'Espace FCL a été délivré le 20 octobre 2010 après avoir été instruit par les autorités compétentes, à la fois administratives et environnementales. Ainsi, le dossier a reçu un avis favorable entre autre de la DDTM, de la Commission de Sécurité et de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le FC Lorient se félicite de l'élan de soutien suscité par le projet Espace FCL. Le Conseil Régional de Bretagne, la Ville de Ploemeur, la Communauté d'Agglomération Cap l'Orient, les investisseurs, les entreprises régionales, le tissu associatif local et surtout les riverains ont tous plébiscité l'Espace FCL et ont témoigné de leur volonté très marquée de voir le projet aboutir. Pour eux, pour tous les amoureux du football et du FC Lorient, le projet devient réalité.